

Avis public



**RÈGLEMENT SUR LA TAXE
RELATIVE AUX SERVICES POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2015**

AVIS DE MOTION

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le lundi 3 novembre 2014 à 19 h, à la salle du conseil située au 13665, boulevard de Pierrefonds, il sera donné un avis de motion en vue d'adopter un règlement sur la taxe relative aux services imposant une taxe sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'arrondissement pour l'exercice financier de 2015.

DONNÉ À MONTRÉAL,
ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce vingt-deuxième jour du mois d'octobre de l'an deux mille quatorze

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

/ml